



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778

E-mail: malionu@aol.com

Website: www.un.int/mali

---

## **CONSEIL DE SECURITE**

### **Réunion publique :**

**Examen du rapport du Secrétaire  
général des Nations Unies sur la  
situation au Mali**

**Intervention de Son Excellence  
Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre  
des Affaires étrangères, de la  
Coopération internationale et de  
l'Intégration africaine**

**(Vérifier au prononcé)**

**New York, le 6 avril 2017**

111 EAST 69<sup>TH</sup> STREET,  
NEW YORK, N.Y.  
10021

**Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,**

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que je m'adresse au Conseil de sécurité, à l'occasion de l'examen du rapport trimestriel du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali.

La délégation du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et félicite le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation.

Depuis l'examen par le Conseil du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, en janvier 2017, de nouveaux progrès, des progrès substantiels, devrais-je dire, ont été enregistrés dans les domaines politique, sécuritaire, du rétablissement de l'autorité de l'Etat, de la protection des droits de l'homme, du développement et de l'action humanitaire.

Je me réjouis de ce que le présent rapport souligne ces progrès et reconnaît les efforts déployés à cet égard, par le Gouvernement du Mali, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat.

**Madame la Présidente,**

Le Président de la République, dans son adresse à la Nation à l'occasion du nouvel an, a annoncé d'importantes mesures pour l'année 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Aujourd'hui, il me plait de vous confirmer, qu'en plus de nombreuses réformes institutionnelles en cours, la Conférence d'entente nationale vient de se tenir avec succès du 27 mars au 02 avril 2017 à Bamako.

Cette Conférence d'entente nationale a été l'occasion de retrouvailles entre les filles et les fils d'un même pays, le Mali. La Conférence a tenu toutes ses promesses : elle a été totalement inclusive, car toutes les parties prenantes maliennes étaient à bord du train de la paix et de la réconciliation nationale, notamment le Gouvernement, la CMA, la Plateforme, les partis politiques de la majorité et de l'opposition et l'ensemble des forces vives de la nation malienne. Les débats francs, approfondis et ouverts dans une liberté totale de parole, conformément à l'article 5 de l'Accord, ont abouti à des recommandations pertinentes qui serviront de base à l'élaboration de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale.

**Madame la Présidente,**

Une autre action majeure dans la mise en œuvre de l'Accord a été le compromis trouvé par les parties, autour de la désignation des présidents des Autorités intérimaires pour l'ensemble des régions du Nord du Mali, lors de la réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord (CSA) tenue à Bamako, le 10 février 2017.

Ces Autorités intérimaires, faut-il le rappeler, ont été effectivement installées le 28 février à Kidal, et le 2 mars à Gao et à Ménaka. A la faveur des consultations conduites par le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord avec l'ensemble des parties prenantes, il sera procédé, le 13 avril 2017, à l'installation de celles de Tombouctou et de Taoudénit.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation des patrouilles mixtes. L'attaque terroriste contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC) à Gao, le 18 janvier 2017, aussi odieuse soit-elle, n'aura en rien entamé la détermination des parties maliennes à réussir ce processus. La réforme du secteur de la sécurité est en chantier, tout comme les processus de cantonnement et de DDR.

Parallèlement à ces actions, le processus de révision de la Constitution du Mali suit son cours; l'objectif étant de prendre essentiellement en compte les dispositions pertinentes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment la mise en place d'une deuxième chambre du Parlement.

Le Gouvernement a déjà saisi l'Assemblée nationale d'un projet de loi dans ce sens. Ce projet de loi, une fois adopté par la représentation nationale, sera soumis au peuple malien, par référendum, avant la fin de l'année en cours.

Au-delà de ces mesures, le Gouvernement poursuit ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent, et ce, à travers les projets et programmes comme le Programme d'Urgence pour la Relance du développement des régions du Nord et le Programme de reconstruction et de relance économique.

**Madame la Présidente,**

Les progrès que je viens de souligner ont été rendus possibles grâce au leadership de Son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat et au rétablissement de la confiance entre l'ensemble des parties prenantes maliennes.

Cependant, ces acquis, encore fragiles, ne doivent pas faire perdre de vue les défis réels et multiples auxquels le processus de paix au Mali est confronté. Au nombre de ces défis, figurent les questions liées à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du processus de cantonnement et de DDR, à la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et à la fourniture des dividendes de la paix aux populations des régions affectées par la crise.

La situation sécuritaire dans les régions du centre du Mali constitue également une source de préoccupation pour les autorités maliennes. Pour y faire face, le Gouvernement a adopté trois mesures importantes:

1. un Plan de sécurisation intégré de ces régions qui vise entre autres à assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux, lutter contre la prolifération des armes légères, coordonner, suivre et évaluer la stratégie de lutte contre l'insécurité et le terrorisme ;
2. la mise en œuvre de mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits ;
3. la mise en place d'un pôle de magistrats travaillant avec les leaders traditionnels dans le cadre de la justice transitionnelle.

La réalisation de ces mesures requiert un appui conséquent des partenaires du Mali.

**Madame la Présidente,**

Dix mois après l'adoption de la résolution 2295 (2016), je voudrais faire observer que les dispositions pertinentes de cette résolution peinent toujours à se matérialiser sur le terrain à cause, notamment des lacunes dans les capacités opérationnelles de la mission.

Aussi, voudrais-je insister sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de doter la MINUSMA de moyens adéquats lui permettant de s'acquitter pleinement de son mandat de stabilisation du Mali et d'accompagnement du Gouvernement dans ses efforts de rétablissement progressif de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

C'est le lieu de réitérer notre appel à tous les partenaires afin qu'ils honorent les engagements pris en faveur du processus de paix au Mali.

**Madame la Présidente,**

L'un des défis majeurs à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Mali reste la recrudescence des attaques des groupes terroristes, extrémistes violents et de narcotrafiquants contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales.

Ce défi, le Mali le partage avec les pays de la région du Sahel. Ce défi, le Mali et les pays du Sahel le partagent avec le reste du monde.

En effet, le Conseil de sécurité est suffisamment informé de la situation en Libye et de la menace que celle-ci fait peser sur les pays de la région du Sahel. Le Conseil a pu mesurer, lors de sa visite, le mois dernier, dans le bassin du Lac Tchad, la gravité de la situation d'ensemble au Cameroun, au Nigéria, au Niger et au Tchad, du fait de l'organisation terroriste Boko Haram.

C'est pour faire face à cette situation sécuritaire préoccupante que les Chefs d'Etat du G5 Sahel ont décidé, lors de leur deuxième Sommet ordinaire, tenu à Bamako le 6 février 2017, de la création d'une Force conjointe pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'immigration clandestine dans l'espace G5 Sahel.

Le Mali, en sa qualité de Président en exercice du G5 Sahel, coordonne le processus devant aboutir à la création de cette force. Son concept stratégique d'opération sera examiné, le 13 avril 2017 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui le soumettra ensuite à l'approbation de votre auguste organe.

Je souhaite vivement que le Conseil de sécurité, une fois saisi, autorise sans tarder le déploiement de cette Force conjointe du G5 Sahel, avec le soutien financier des Nations Unies, nécessaire à son fonctionnement. Je me réjouis ici de l'appui du Secrétaire général à la création de cette force, qui travaillera en étroite coordination et en parfaite complémentarité avec la MINUSMA et la force Barkhane.

**Madame la Présidente,**

S'agissant de la situation des droits de l'homme, évoquée aux paragraphes 33 à 40 du rapport du Secrétaire général, le Gouvernement prend note des statistiques fournies.

Il faut rappeler que la majorité des cas d'allégations violations documentés et imputés au Gouvernement sont commis dans des zones où les services judiciaires et d'enquêtes sont absents du fait de l'insécurité.

En tout état de cause, je puis vous réitérer la détermination des autorités maliennes à prendre les mesures appropriées pour prévenir, et au besoin, punir les cas avérés de violation des droits de l'homme.

A cet égard, le Gouvernement du Mali salue la coopération qu'entretient le Ministère de la Justice avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA.

**Madame la Présidente,**

Je ne saurais terminer sans vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre pays, les Etats-Unis d'Amérique à la présidence du Conseil pour ce mois d'avril 2017.

Mes félicitations vont également au Royaume-Uni pour la conduite remarquable des travaux du Conseil de sécurité, au cours du mois écoulé dont l'un des temps forts a été l'adoption de la résolution 2347 (2017) relative à la protection du patrimoine culturel. Le Mali, victime de la destruction d'une partie de son patrimoine culturel lors de l'occupation des régions du Nord, s'est tout naturellement porté co-auteur de cette résolution, initiée par la France et l'Italie que je salue.

Permettez-moi aussi de saluer le travail accompli par Monsieur Hervé LADSOUS, Secrétaire général adjoint, après six longues années passées à la tête du Département des opérations de maintien de la paix.

Par la même occasion, je félicite Monsieur Jean-Pierre LACROIX suite à la confiance en lui placée par le Secrétaire général, pour occuper le poste stratégique de Chef des Opérations de maintien de la paix. Je voudrais l'assurer de la pleine coopération du Gouvernement du Mali dans l'accomplissement de sa mission.

Il me plaît d'exprimer, à nouveau, la reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Mali aux Nations Unies, aux pays et institutions membres du Comité de suivi de l'Accord présidé par l'Algérie, aux pays contributeurs de troupes et à la communauté internationale pour les sacrifices consentis en vue du règlement définitif et durable de la crise malienne.

Je rends hommage à toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

Je salue ici la mémoire du Caporal-chef français, Julien Barbé, tombé hier au Mali au service de la paix et de sécurité.

Je salue enfin, l'action menée de la force française Barkhane et le remarquable travail des femmes et des hommes de la MINUSMA, à leur tête, le Représentant spécial, le Ministre Mahamat Saleh ANNADIF avec qui le Gouvernement du Mali

entretient d'excellentes relations de travail.

**Madame la Présidente,**

Pour conclure, je voudrais réitérer la détermination des autorités maliennes à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, gage de stabilité et de développement au Mali.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**